

La Commission consultative de l'action sociale au CPAS d'Ixelles

La voix de
l'utilisateur, D.D.
Zintégré ; tél.
0486-300.073.

1. Point de vue de l'utilisateur

A Ixelles, le dialogue entre les usagers et le conseil du CPAS ne fut pas toujours facile.

Lorsqu' en 1999 apparut le premier « comité de défense des minimexés » à Ixelles (il existait déjà un comité à Anderlecht), le président du CPAS de l'époque le diabolisa et le qualifia de groupuscule de dangereux terroristes.

Le mémorandum rédigé un peu maladroitement et naïvement par le comité, dénonçant certains dysfonctionnements du CPAS, attira quand même l'attention de la presse, du monde associatif et de certains politiciens.

Lors de la campagne électorale communale de l'automne 2000 le « Comité des citoyens sans-emploi » invita les candidats aux élections à présenter le programme de politique sociale qui serait appliqué s'ils étaient élus.

Le débat concernant le CPAS fût houleux, c'est alors que le conseiller CPAS représentant le parti socialiste proposa : pourquoi pas un conseil consultatif du CPAS ?

Lorsqu'en avril 2001 la nouvelle majorité mit en place le nouveau conseil de l'aide sociale, l'idée n'avait pas été oubliée. Après 2 ans de réflexion, sous l'impulsion de la nouvelle présidente (ECOLO), le conseil proposa la « Commission consultative de l'action sociale », composée de la présidente, du secrétaire du CPAS et de 12 membres élus par le conseil de l'aide sociale :

- 3 représentants des usagers du CPAS, bénéficiaires (je préfère allocataires, les usagers du CPAS ne font pas de bénéficiaires) du RIS ou d'une aide sociale ;
- 3 représentants mandatés par la coordination sociale d'Ixelles ;
- 3 représentants des associations actives dans la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté ;
- 3 conseillers CPAS.

Nous déplorons le refus des assistants sociaux du CPAS d'être représentés au sein de cette commission.

La représentation des usagers a fait l'objet d'un appel à candidature dans le journal communal et par avis dans la salle d'attente du CPAS.

La première rencontre des membres de la commission a eu lieu le 23 mars 2003, où la présidente du CPAS a présenté le projet et les statuts, une seconde réunion a eu lieu en mai où la présidente et le vice-président de la commission ont été élus parmi les membres non-politiques de la commission.

Une conférence de presse a été organisée afin de présenter la Commission et ces projets.

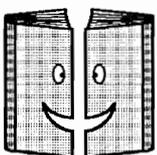
Parmi ces projets : une nouvelle brochure d'information pour les usagers. Je pense que c'est souvent le manque d'information précise qui provoque les litiges entre le CPAS et les usagers.

Les graves problèmes du manque de logements salubres au prix raisonnable ont aussi été évoqués à la commission.

Mes attentes par rapport à cette commission, c'est qu'un dialogue constructif entre le CPAS, les associations, les usagers et peut-être un jour les assistants sociaux du CPAS ait lieu, quelle que soit la majorité politique aux responsabilités, afin d'améliorer les conditions de vie des défavorisés.

Cette commission est une première en Belgique ; même si elle n'est pas parfaite, elle a le mérite d'exister. A Anderlecht et à Schaerbeek des projets similaires sont à l'étude.

A lire et à débattre...



2. Point de vue de la présidente

La Commission consultative de l'action sociale, mise sur pied en 2003 par le CPAS d'Ixelles, constitue un nouvel outil participatif. Elle vise à une prise en considération réelle des usagers du CPAS, capables d'expertise et détenteurs d'une expérience qui mérite toute l'attention des décideurs politiques. Ses objectifs sont les suivants :

- Etre un lieu d'information, de réflexion, de débat et de propositions concernant les différents aspects (social, économique, culturel, etc.) des politiques de la lutte contre la pauvreté mises en œuvre sur le territoire de la commune ;
- Permettre à ses membres de suggérer aux autorités compétentes du CPAS, par des avis, toutes mesures susceptibles d'améliorer la qualité de ses services ;
- Associer les usagers à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Elle réunit autour d'une même table décideurs politiques, représentants d'associations actives dans la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, représentants de la coordination sociale et bien sûr, des représentants des usagers du CPAS, bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale.

Dans un premier temps, les assistants sociaux n'ont pas souhaité participer à cette nouvelle instance. Ils craignaient très légitimement que leur présence, d'une part, oriente les débats sur des situations individuelles, et d'autre part, entrave la liberté de parole des représentants des usagers.

Cela ne signifie en rien qu'ils ne sont pas intéressés par la démarche. Bien au contraire. Leur participation sera envisagée dans un deuxième temps après une période de « rodage » et une évaluation du fonctionnement de la Commission.

A ce jour, cette Commission s'est réunie à deux reprises. Ses membres ont désigné leur Présidente : une représentante d'une association active dans la lutte contre les inégalités sociales

et la pauvreté, et leur vice-président : un représentant des usagers.

Les membres ont été invités à exprimer leurs attentes afin de définir au mieux des priorités et un calendrier de travail. Ainsi, s'est exprimé le besoin de mieux connaître le fonctionnement du CPAS, notamment dans ses liens avec la commune. Pour répondre à ce besoin, le secrétaire du CPAS a effectué une présentation des services du CPAS, de leur interdépendance et des missions qui dépassent largement l'attribution du revenu d'intégration.

Les échanges ont également porté sur la nécessité de développer le travail en réseau de l'ensemble des acteurs socio-sanitaires, pour assurer un suivi efficace et éviter les doubles emplois. Pour alimenter la réflexion et définir des pistes d'action, les membres de la Commission désirent inviter des personnes-ressources dans différents champs de l'action sociale : santé, santé mentale, insertion professionnelle, etc.

La Commission consultative s'avère être un lieu de circulation de l'information concernant les activités du CPAS. Ainsi, un débat a eu lieu sur l'utilisation de subsides ponctuels fédéraux attribués aux CPAS afin d'encourager la participation et l'épanouissement sociaux et culturels de leurs usagers.

Par ailleurs, la Commission travaille sur des projets plus concrets. Ainsi, elle contribue, par exemple, à l'élaboration d'une brochure d'information pour les usagers.

La Commission consultative de l'action sociale en est à ses débuts mais l'esprit qui anime ses membres est prometteur pour le développement, au niveau local, d'une politique de lutte contre l'exclusion sociale qui intègre l'ensemble des acteurs concernés.

*Anne
Herscovici,
Présidente du
CPAS d'Ixelles
(ECOLO).*

A lire et à débattre...

